



COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE EXTRAORDINAIRE DU

2 JUILLET 2012 à 14h

LYON GERLAND

Ordre du jour :

- Information et consultation du CCE Casino Restauration sur le projet de transfert des activités comptables de la société CASINO RESTAURATION au sein du Centre de Services Partagés Comptabilité de la Société CASINO SERVICES (CSP Comptabilité)
- Point sur les commissions de suivi du PSE de l'Isle Adam, Montigny et Montceau les Mines.
- Présentation du projet de mise en place au sein de la Société CASINO RESTAURATION de la démarche « CAP PREVENTION » : démarche de prévention par l'écoute.
- Information et consultation du CCE de la Société CASINO RESTAURATION sur le projet d'accord faisant suite à la LOI N°2011-894 du 28 juillet 2011.

Sur 40 membres, il y avait 15 présents.

- **Transfert Service Comptabilité :**

La DRH nous rappelle le principe du transfert du Service Comptabilité, de l'information du CHSCT qui a donné un avis favorable, de la consultation du CE qui aura lieu le 3 juillet 2012. Pour la CFDT nous ne donnerons pas d'avis sur ce transfert, et lisons une déclaration.

Puis nous passons au vote, 12 votants :

Avis favorable : 4 voix FO, 1 voix CGC.

Avis défavorable : 0 voix.

Abstention : 3 voix UNSA.

Ne participe pas au vote : 2 voix CFDT, 2 voix CGT.

- **Commission de suivi PSE :**

Isle Adam : Le reclassement concerne 5 salariés, à ce jour 3 reclassés en CDI, 2 en cours de reclassement.

Montigny : Le reclassement concerne 4 salariés + 1 salarié qui a demandé à réintégrer la cellule de reclassement lors de la 1^{ère} réunion.

Montceau les Mines : Le reclassement concerne 6 salariés + les élus après avis de l'inspection du travail.

- **Projet CAP PREVENTION :**

Présentation du projet, 3 sites pilotes, Cafétéria Hyères Centre Azur, Mandelieu et un site R2C, Eurocopter.

Pour la CFDT, ce projet s'ajoute aux instances en place DP, CHSCT, intention louable, mais pourquoi faire ?

La DRH nous répond que cela s'ajoute à ce qui existe déjà et permettra de remonter les différents problèmes pour un règlement programmé.

Effectivement cela s'ajoute et pourra nous servir au cas où le responsable ne serait pas à l'écoute, ne voudrait pas prendre en compte un constat, une demande ? Nous pourrions nous en servir comme levier.

- **Projet accord Loi N° 2011-894 du 28/07/2011 :**

Ce projet comme celui de l'année 2011 émane d'une Loi en référence à des critères établis. Contrairement à 2011 où il n'y avait aucune obligation de versement d'une prime, pour 2012 les critères s'appliquent mais il n'y a toujours pas de négociation, la direction du Groupe a attribué un montant identique que pour 2011 simplement, pour la CFDT il n'y a pas eu de négociation, nous aurions souhaité pouvoir avoir une véritable négociation ou avoir une véritable augmentation du pouvoir d'achat pérenne.

La DRH ne comprend pas notre position alors que l'on va nous donner une prime d'un montant de 150€ brut, nous ne sommes pas contents ?

Le principe et le montant ne correspondent pas aux attentes des salariés, au même titre que pour la mise en place de la grille de salaire lors des NAO, où nous avons alerté sur la réactualisation du SMIC au mois de juillet, et le risque de se retrouver à la mise en œuvre avec une grille en dessous du SMIC, idem pour le minimum garanti, qui lui aussi est impacté, ce qui affaiblit encore le pouvoir d'achat des salariés, nous sommes toujours au minimum sur plusieurs niveaux, il nous faut espérer que la branche va réagir ?

La DRH fait confiance à la branche pour remettre les niveaux à niveau.

Nous rappelons que le Ministre M Sapin va surveiller les branches qui auront des grilles en dessous du SMIC, il serait bien que Casino Cafétéria se calque sur ce principe.

Nous ne participerons pas au vote.

La DRH propose de passer au vote : toujours 12 votants.

Favorable : 8 voix, (1 CGC, 3 UNSA, 4 FO).

Défavorable : 0 voix.

Ne participe pas au vote : 4 voix, (2 CFDT, 2 CGT).

Fin du CCE 17H.

La DRH nous informe d'un CCE le 13 juillet 2012 à 9h30 à Lyon Gerland.